

Agent de la qualité de l'eau

RNCP508 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	343
Formacode(s)	12520
Code(s) ROME	I1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de la qualité de l'eau est un ouvrier qualifié qui travaille dans les services de traitement et de distribution des eaux potables et industrielles, dans les services de collecte et de traitement des eaux usées. Il analyse les informations sur les caractéristiques du traitement avant sa mise en oeuvre.

Il prépare les matières premières, les réactifs, les installations : robinetterie, compteurs, dispositifs de mesure préalablement définis dans un dossier technique.

Il effectue les réglages, la mise en marche et l'arrêt des machines. Il conduit les mécanismes de production suivant une procédure donnée.

Il contrôle le niveau de qualité de l'eau, surveille le bon déroulement des opérations, effectue les contrôles en fonction des objectifs fixés. Il repère et les anomalies (fuites, pannes électromécaniques) et intervient avec les équipes de maintenance pour les corriger.

Il participe à l'entretien des matériels : roulements, joints, roues de pompes...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'agent de la qualité de l'eau est un ouvrier qualifié qui travaille dans les services de traitement et de distribution des eaux potables et industrielles, dans les services de collecte et de traitement des eaux usées. Il analyse les informations sur les caractéristiques du traitement avant sa mise en oeuvre.

Il prépare les matières premières, les réactifs, les installations : robinetterie, compteurs, dispositifs de mesure préalablement définis dans un dossier technique.

Il effectue les réglages, la mise en marche et l'arrêt des machines. Il conduit les mécanismes de production suivant une procédure donnée.

Il contrôle le niveau de qualité de l'eau, surveille le bon déroulement des opérations, effectue les contrôles en fonction des objectifs fixés. Il repère et les anomalies (fuites, pannes électromécaniques) et intervient avec les équipes de maintenance pour les corriger.

Il participe à l'entretien des matériels : roulements, joints, roues de pompes...

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Services de traitement et de distribution des eaux potables et industrielles, dans les services de collecte et de traitement des eaux usées.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Appellations les plus courantes : agent d'exploitation, agent de réseau, fontainier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 025 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 265
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et de centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 315 €
Selon la branche	6 900 € – 8 061 €
Prise en charge	Branches concernées
7 315 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 061 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 811 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 900 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38741

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
CNDP ONISEP
<http://www.onisep.fr>
<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/508/>